



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste.

Directeur : André SCHREURS; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD; éditeur responsable : Laurent LERUTH

Editorial :

Commémoration du Congrès national wallon de 1945 Nouvelles étapes à franchir

Il y a 50 ans, les 20 et 21 octobre 1945, se tenait à Liège le premier et le plus important congrès wallon de l'après-guerre. Il allait en effet inspirer les réformes successives qui, après de multiples péripéties, aboutirent à la transformation du vieil Etat unitaire belge créé en 1830, en l'Etat fédéral *sui generis* que nous connaissons aujourd'hui.

Ce congrès historique sera commémoré le 21 octobre 1995 par la **Délégation permanente des Mouvements wallons**, dont nous proposons la reconstitution dès fin 1993⁽¹⁾. Qu'il nous soit permis, au passage, de nous réjouir de cet acte positif des autres mouvements wallons, qui ont donné suite à notre proposition, assurant ainsi une plus grande efficacité à l'action wallonne, tout en sauvegardant les spécificités et les objectifs particuliers de chaque mouvement. La "Délégation permanente" comprend actuellement des représentants de l'Atelier de français vivant, de *République et Toudi*, du Retour à la France (MWRP), de Wallonie-France, de Wallonie Libre, de Wallonie Région d'Europe et de l'Institut Jules Destrée.

On sait qu'au Congrès national wallon de 1945 - dont on ne peut nier le caractère largement représentatif⁽²⁾, le millier de délégués présents exprimèrent successivement deux votes : le premier, que l'on qualifia de "sentimental", donna **une majorité relative de 486 voix sur 1.048 pour la réunion de la Wallonie**

à la France. Le second, dit "de raison", par réalisme politique, rallia la quasi unanimité des congressistes à la solution fédéraliste soutenue par le Professeur Fernand Dehousse.

Déjà alors, par la voix des partisans de la réunion, c'était la Wallonie, la nation wallonne, qui se donnait à la France. Sentiments wallon et français se confondaient. Le congrès ne s'était-il pas intitulé Congrès **National Wallon** ?

C'est la position que défend encore, aujourd'hui, **Wallonie-France** à ceci près que l'option réunioniste, considérée il y a 50 ans comme simplement sentimentale compte tenu des contingences politiques, apparaît à présent comme la plus réaliste et la plus porteuse d'avenir.

Non seulement le système institutionnel belge actuel est singulièrement compliqué, il lui manque certains attributs essentiels du fédéralisme tel qu'un Sénat paritaire, mais en outre **les Flamands continuent à dominer l'Etat** en occupant les principaux postes de décision au niveau fédéral et au niveau de notre représentation internationale (Affaires étrangères, Commission européenne, OTAN, etc.).

Comme le relève justement M. Jean Gol dans une récente interview au *Soir*, **les Flamands, dans chaque dossier, pensent au futur Etat flamand** et mènent des stratégies offensives, à Bruxelles, dans la diplomatie, dans l'économique et le social. Ils tracent en

pointillés le futur Etat flamand⁽³⁾. Le président du CVP, M. Johan Van Hecke, ne vient-il pas de le confirmer en affirmant haut et clair la volonté de son parti de modifier le statut de Bruxelles et de supprimer les "facilités" dans les communes de la périphérie ? La majorité des Flamands veulent que la prochaine législature soit à nouveau institutionnelle, dans un sens qui ne sera certainement pas favorable à la Wallonie et aux Francophones.

Dès lors, le Mouvement wallon, dans son ensemble, doit se préparer à de nouveaux combats. Le fédéralisme mis en place de 1989 à 1993 est insuffisant pour assurer le redressement et l'épanouissement de la Wallonie, que ce soit dans le domaine économique ou culturel. **Il n'y a d'avenir pour elle que dans une forme d'union ou de réunion avec la France.**

Mais, grâce aux combats antérieurs, la Wallonie existe enfin et c'est comme telle, en tant que Région, qu'elle rejoindra tôt ou tard, par des voies démocratiques et sans doute par étapes, une France déjà régionalisée.

André SCHREURS.

⁽¹⁾ Cfr *Wallonie française-Liège*, n° 3, décembre 1993.

⁽²⁾ Cfr *Wallonie-France*, n° 8, février-mars 1995.

⁽³⁾ Cfr *Le Soir* du 4 septembre 1995. C'est nous qui soulignons.

Une mise au point de François Perin

Nous avons reçu de M. François Perin la lettre suivante en date du 30 juillet 1995 :

Cher Monsieur Schreurs,

Je viens de souscrire un abonnement à votre périodique. Je regrette de devoir quitter le mouvement présidé par Monsieur Lebeau. Je garde les convictions que j'ai déjà exprimées dans votre journal antérieurement. Je compte sur l'indépendance de votre équipe. Je ne désire en aucune façon être entraîné, même indirectement, dans le sillage de José Happart ni de quelqu'autre homme politique que ce soit.

Je tiens à réaffirmer mon opinion relative à l'intégration de la Wallonie et de la grande majorité de Bruxelles dans la culture française. Je continuerai à combattre toute thèse ("culture belge", "culture wallonne") qui tendrait à nous en séparer.

Néanmoins, comme la moitié au moins des membres du comité directeur du MWRP, présidé par Monsieur Lebeau, se sont présentés sur une liste aux dernières élections et que le comité tout entier a publiquement soutenu cette liste, je m'en tiens à ma décision de principe de 1985 de ne plus être lié à un parti politique. Je ne puis donc maintenir mon adhésion au mouvement précité, fut-ce par une simple carte de membre.

Cela dit, je respecte la liberté et le droit de ces militants de choisir la voie électorale.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Schreurs, en mes sentiments les meilleurs.

Une opinion de poids :

M. Jean Defralgne,
parlementaire, Ministre d'Etat,
ancien Président de la
Chambre des Députés,
interrogé par Janos Molnar,
a répondu ⁽¹⁾ :

Q - A la fin d'un débat public que vous présidiez, vous avez dit, en guise de conclusion, que l'éclatement de la Belgique vous semblait inévitable et qu'à ce moment, les Wallons devront répondre à la question d'une adhésion à la France. Dans ce cas, avez-vous dit, je voterai positivement.

sentiments populaires, de choisir la meilleure solution.

Je suis d'accord avec André Schreurs pour une solution française. La Wallonie ne pourrait que bénéficier d'un statut de région française et je suis convaincu que la France, elle aussi, tirerait profit de cette situation.

Q - Que pensez-vous de l'idée républicaine ?

R - La Belgique ne se conçoit pas sans une monarchie, mais demain est un autre jour !

R - Devant effectivement le prochain éclatement de la Belgique, j'essaie, en tenant compte de l'identité des Wallons, du meilleur avenir pour eux, de l'histoire, de la géographie, des

⁽¹⁾ Interview entière à paraître dans *Politis*.

Le décès de M. Jean GOL

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de M. Jean Gol.

Wallonie-France tient à s'incliner devant sa mémoire. Sans adhérer à notre mouvement, l'ancien député R.W., devenu Président du P.R.L., avait une perception de l'avenir de la Belgique et de la Wallonie proche de la nôtre. Dans *Le Soir* du 18 septembre, Olivier Alsteens relate ainsi l'opinion de Jean Gol : " *Si les Flamands vont à ce point vers l'autonomie, nous serons les seuls à rester Belges, en somme. Et la Belgique deviendra francophone. Cette Belgique, comprenant la Wallonie et Bruxelles est un Etat tout à fait viable et honorable.* " Mais si, d'aventure, Bruxelles devenait Brussel ? " *Il faudrait bien, alors, trouver dans l'espace français le moyen d'exister et d'avoir une patrie* ", assure le ministre d'Etat qui n'a jamais caché son attirance pour le modèle républicain...

Wallonie-France présente à la famille de M. Jean Gol ses plus sincères condoléances.

Libre propos : Wallonie-France a le plaisir de publier ci-dessous un texte inédit, fruit des réflexions de notre ami **Charles Coutel, Professeur à l'Université d'Artois, Vice-Président de l'Association des Professeurs de philosophie de France et membre de la Direction du Mouvement des Citoyens de J.P. Chevènement.** Saines réflexions à coup sûr qui, - espérons-le ! - contribueront à remettre à l'endroit certaines têtes fêues de pédagogie "moderne". Donc lisons et méditons ! Le débat est ouvert.

L'école républicaine : les risques de l'amnésie ?

Le souci du bien public, la quête de la vérité et l'amour de la sagesse présupposent des hommes instruits et des citoyens éclairés ; d'une certaine façon, aborder cette question revient à se demander ce que font ou ne font pas les communautés philosophique, académique, scientifique ou politique pour leur développement et leur perpétuation. Notre régime politique, la République, ne peut différer longtemps la question de l'Ecole : c'est aux futurs citoyens d'apprendre ce qui les rendra critiques et constructifs à la fois. "L'idée d'Ecole aujourd'hui" est un énoncé que ne sauraient réduire les approches sociologiques (car il n'est pas ici question de décrire "l'Ecole aujourd'hui"), mais il ne s'agit pas non plus de traiter de "L'idée d'Ecole en général" auquel cas l'actualité voire l'urgence de ce colloque s'estomperait. Il y va de bien plus. Deux grands présupposés traversent donc le titre de ce colloque :

- L'Ecole est d'abord une idée.
- Il y aurait un intérêt aujourd'hui à parler de l'Ecole en tant qu'idée, comme si cette exigence théorique et éthique pouvait être oubliée.

C'est ce risque d'amnésie que nous souhaitons aborder, et ce, en tenant compte du paradoxe de l'amnésique : on ne se sait amnésique que... lorsqu'on ne l'est plus ; c'est alors que l'on peut se demander comment on l'est devenu !

Ces remarques entraînent deux nouvelles questions :

- Douterait-on aujourd'hui que l'Ecole soit une idée ?
- Quelle démarche théorique suivre pour réinstaurer un débat public sur l'Ecole définie comme idée ?

En effet parler de l'Ecole comme idée ne semble pas aller de soi de nos jours ; plusieurs désignations recouvrent l'Ecole et prétendent la définir : "système éducatif", "éducation nationale", "communauté éducative", "service public d'éducation",

"lieu de vie"... C'est au point que l'idée d'instruction publique, prédominante jusqu'en 1932, ne semble ajouter à cette liste qu'une nuance simplement nostalgique et passéiste. Cette remarque suscite une nouvelle question préalable : les multiples et confuses désignations de l'Ecole n'ont-elles pas comme principal effet de recouvrir l'idée d'Ecole en tant qu'idée ? On comprend mieux pourquoi on n'a jamais autant parlé d'éducation et si peu... d'Ecole. Mais ces jeux sur les désignations risquent d'omettre l'essentiel, par-delà les mots : si une idée se définit comme une manifestation non empirique d'une rationalité consciente de soi, l'oubli de l'Ecole comme idée serait l'oubli de soi de l'Ecole. Si elle est d'abord une idée, cet oubli serait une perte de soi. Le titre de ce colloque résonne pour moi comme un impératif philosophique : il faut aujourd'hui étudier l'Ecole comme idée philosophique de part en part et non comme une structure à gérer, un "service public" à établir ou un budget à estimer.

C'est à mesurer les conséquences d'une amnésie toujours possible de l'Ecole républicaine en tant qu'idée inscrite dans une théorie philosophique que nous voudrions nous attacher ici. Pour y parvenir, il faut opérer deux détours dont Kant nous indique la nécessité quand il définit un "signe historique" comme remémoratif, démonstratif et diagnostique⁽¹⁾. Si l'on risque d'oublier, comment son souvenir peut-il s'estomper, quelle logique sophistique peut se mettre en place pour que rien ne trahisse cet oubli ? Mais, nouveau paradoxe, après une éventuelle redécouverte, l'idée d'Ecole n'en ressortirait-elle pas plus vive et forte ? Car l'amnésie n'est pas la mort ni la fin : un amnésique continue à vivre, simplement il n'est plus lui-même.

Notre intervention, conscient de ces avertissements liminaires, s'ordonnera autour de trois questionnements :

- 1) D'où vient l'idée d'Ecole républicaine ? Quels principes défendre quand nous prétendons penser l'Ecole comme idée ? C'est vers Condorcet que nous tournerons : il fut à la fois le penseur des idées de République et d'Instruction publique, au moment même où il s'est agi de les fonder rationnellement et institutionnellement. Il fut successivement le président des Comités d'Instruction publique et de rédaction de la Constitution. C'est notre partie remémorative et démonstrative.
- 2) Comment l'amnésie de l'Ecole républicaine est-elle possible ? Pour y répondre nous analyserons les processus rhétoriques et idéologiques par lesquels l'Ecole républicaine s'est laissée aliéner ; nous croiserons Charles Péguy et Karl Jaspers : mieux que d'autres et dans l'urgence historique ils sentirent comment l'institution scolaire et la République pouvaient devenir étrangères à elles-mêmes (Péguy parle d'un **orléanisme de la République**). C'est notre partie diagnostique.
- 3) Enfin, devant ce risque ou cette réalité d'une amnésie que faire aujourd'hui ? Revenant sur nos questions introductives, nous risquerons quelques remarques pronostiques.

L'unité de notre démarche pourrait se manifester dans les remarques suivantes de Condorcet et de Péguy :

"On enseigne, dans les écoles primaires, ce qui est nécessaire à chaque individu pour se conduire lui-même et jouir de la plénitude de ses droits." Condorcet, 1792.

"Il ne faut pas que l'instituteur soit dans la commune le représentant du gouvernement ; il convient qu'il soit le représentant de l'humanité. (...) Il doit assurer la représentation de la culture." C. Péguy, *De Jean Coste*.

" Ce dont nous souffrons est au fond un orléanisme (...) [un] orléanisme de la république. (...) Tant que les instituteurs enseigneront à nos enfants la règle de trois, et surtout la preuve par neuf, ils seront des citoyens considérés. " C. Péguy, *L'Argent*

La citation de Condorcet nous invite à ne pas oublier le lien entre l'Ecole et la République, à travers la défense et l'amour des lois ; Charles Péguy, un siècle après, sent le danger qui plane sur l'Ecole républicaine, et ce, en plein triomphe de Jules Ferry.

Condorcet, Péguy, Jaspers, jalons d'une nécessaire anamnèse ?

I. REMEMORATION ET DEMONSTRATION DE L'ECOLE REPUBLICAINE : LA SYNTHESE CONDORCETIENNE

1) Quelques rappels

Comme nous avons tenté de l'établir dans notre édition du *Rapport sur l'Instruction publique* en 1989⁽²⁾ et dans la toute récente édition des *Cinq Mémoires sur l'Instruction publique*⁽³⁾, Condorcet s'adresse à tous les interlocuteurs de l'Ecole ; les *Cinq Mémoires* et le *Rapport* s'adressent à l'élite cultivée mais non spécialiste ; les *Eloges académiques* à l'élite scientifique ; dans les *Discours* de 1786-1787 aux étudiants et le *Manuel d'Arithmétique élémentaire*, directement aux instituteurs et aux élèves.

De fait, les œuvres de Condorcet sur l'Instruction publique s'articulent les unes aux autres comme s'articulent les principes et les problèmes que se doivent de résoudre l'Ecole républicaine et la République.

L'œuvre de Condorcet est exemplaire en trois autres sens :

- Chaque niveau du plan de Condorcet s'articule aux autres (rôle éminent de la Société Nationale, clef de voûte du système et totalement négligée par Jules Ferry).
- Les parties non développées par Condorcet le furent plus tard par Arbogast (pour les livres élémentaires) et Lakanal (pour la formation des instituteurs), par exemple.
- Beaucoup d'adversaires de Condorcet ne saisirent pas la complexité de ses analyses et la simplifièrent. En revanche, James Guil-

laume et Ferdinand Buisson pendant la Troisième République, reconstituèrent la genèse des contresens commis dès le mois de décembre 1792. Ces contresens sont levés par Condorcet lui-même ; on dispose ainsi d'une théorie philosophique de l'Ecole rendant compte elle-même des erreurs que l'on pourrait commettre sur elle.

2) Un problème philosophique préalable : comment articuler volonté générale et raison commune dans une démocratie ?

La grande cohérence théorique de la synthèse condorcétienne tient à la pertinence du problème initial qu'il s'agit de résoudre : si la volonté est l'expression du souverain, comment en assurer la rationalité⁽⁴⁾ ?

C'est en novembre 1792, dans un texte méconnu intitulé *De la nature des pouvoirs politiques dans une nation libre*⁽⁵⁾, que Condorcet explicite ce problème : " La raison commune a consenti à la loi : elle a donc également prononcé l'exécution de la loi, et ce vœu est unanime comme celui dont il dérive, le vœu de conformer sa volonté aux règles communes établies d'après l'opinion de la majorité ! la volonté générale est que cette application soit exécutée⁽⁶⁾. "

Les hagiographes, de Daunou à Jean Jaurès, ont bien insisté sur le lien entre l'Instruction publique et la République mais n'avaient pas explicité ce lien entre raison commune et volonté générale. Or ce point est capital et l'oublier revient à fragiliser tout l'édifice. Condorcet est très explicite pourtant dans deux textes rarement cités : le *Post-scriptum* aux textes sur les Assemblées Provinciales⁽⁷⁾, datant de 1789 et le *Lettre à Monsieur *** sur la Société de 1789*⁽⁸⁾, datant de mai 1790.

Le premier de ces textes résonne comme un avertissement : la Révolution est fragile car les délégués aux Etats Généraux ne sont pas assez instruits ni éclairés et ne connaissent pas assez l'histoire des institutions politiques. Citons Condorcet : " aujourd'hui à peine reste-t-il quelques mois pour dissiper cette nuée d'erreurs que l'ignorance, les habitudes, les préjugés de plusieurs siècles ont amassés. ⁽⁹⁾ "

Le second de ces textes, consacré au

club républicain " La Société de 1789 ", répond à cette inquiétude par une analyse systématique des principes capables de rendre pensable la co-fondation de l'Instruction publique et de la République. Dès lors, l'action de Condorcet se répartira en deux grands domaines complémentaires : la rédaction d'une constitution républicaine et l'instauration raisonnée et effective d'une instruction publique.

La rédaction des *Cinq Mémoires* en 1791 est le moment décisif de cette théorie de l'Ecole républicaine tandis que le *Plan de Constitution* de 1793 est le point d'aboutissement de cette théorie de la République. Cette exigence théorique éclaire l'action de Condorcet à la tête de divers Comités. Cette **action réciproque** de la République et de l'Ecole républicaine est à penser dans le cadre d'une volonté de perpétuation de la liberté et de l'égalité ; on lit dans le *Quatrième Mémoire sur l'Instruction publique* : " Epuisez toutes les combinaisons possibles pour assurer la liberté ; si elles n'embrassent pas un moyen d'éclairer la masse des citoyens, tous nos efforts seront vains. "

L'Ecole est un **organe de la République** et assure la perpétuation raisonnée de la liberté ; par l'Instruction publique, la République accepte par avance sa révision et sa réforme permanente : le véritable républicain est celui qui œuvre au changement permanent et radical de la société car il est soucieux de l'Instruction de la génération nouvelle et du progrès général des Lumières. Il est donc essentiel que la raison éclaire la volonté ; il faut donc **fonder** cette raison commune qui assurera la liberté dans la République : c'est la mission de l'Instruction publique. Oublier cette mission initiale est peut-être l'origine du malaise actuel de l'Ecole publique française : on fait fausse route dès lors qu'on souhaite " adapter " l'Ecole à la société civile, voire au " marché " ; mais cette dérive est possible si l'on oublie les problèmes inauguraux *a priori* à poser pour que la République reste fidèle à elle-même.

3) Principes et problèmes de l'Instruction publique et de la République chez Condorcet

Quels sont les principes présentés dans la *Lettre à Monsieur *** sur la Société de 1789*, qui pourraient expli-

citer le programme philosophique de Condorcet ?

Cinq grands principes s'ordonnent dans une théorie philosophique d'ensemble ⁽¹⁰⁾ :

- Le principe de perfectibilité ;
- Le principe de collégialité éclairée ;
- Le principe de rationalité ;
- Le principe de laïcité ;
- Le principe d'humanité.

Notre hypothèse serait que Condorcet ne cesse d'appliquer **systematiquement** ces principes généraux (largement hérités des Lumières) aux différents domaines qui mobilisent sa réflexion et son action : l'Ecole et la Constitution républicaine.

J. Guillaume (pour l'instruction publique), F. Alengry et L. Cahen (pour l'œuvre constitutionnelle) seraient ainsi à lire ensemble pour saisir la complexité et la cohérence de la synthèse condorcétienne. L'intérêt de ce travail théorique de Condorcet n'est pas de juxtaposer ces domaines mais de penser leur **influence réciproque** à partir des problèmes fondamentaux qu'il s'agit de résoudre. Cet éclairage des principes par les problèmes fondamentaux échappe aux esprits "monographes" et aux esprits "hagiographes". Les premiers, par myopie, ne saisissent pas l'action réciproque des principes et des problèmes dans les différents domaines étudiés par Condorcet, les seconds transforment les principes en simples slogans. Là encore on pressent les risques d'une amnésie.

On ne peut ici présenter l'ensemble de ces principes et de ces problèmes : **le principe de rationalité**, par exemple, affirmé par Condorcet dans la tradition cartésienne et encyclopédiste, va être appliqué à la théorie de la République et à la théorie de l'Instruction publique. Dans l'Ecole républicaine la revendication de rationalité se déploie dans **l'élémentarité** des savoirs à enseigner : l'élémentarité vise à résoudre le problème suivant : comment un maître peut-il se faire comprendre de tous ses élèves et de chacun à la fois ? Ce problème essentiel doit être résolu si l'on veut donner du sens à la constitution d'une raison commune et critique requise par l'exercice républicain du droit de vote (neutralisation du paradoxe Borda-Condorcet lors des scrutins). De même, laïcité de l'Ecole et laïcité de la République visent à résoudre la question suivante : comment

prévenir par avance l'intrusion des cléricatismes dans l'espace public ? Il en va de même pour les autres principes.

Il y a donc une communauté de principes renvoyant à une solidarité des problèmes fondamentaux à résoudre.

L'oubli d'un problème appauvrit le principe proclamé ainsi l'oubli de l'élémentarité fragiliserait l'idée même de raison publique (est-ce le sens des remarques liminaires de Charles Péguy ?) ; de même l'oubli de l'idée de perfectibilité fragiliserait l'idée de laïcité.

Le tableau général suivant résume notre hypothèse :

Principes philosophiques généraux	Théorie de la République	Théorie de l'Instruction publique
Principe de perfectibilité	Principe de révisabilité de lois et des constitutions	Principe d'exigence didactique
Principe de collégialité éclairée	Principe de souveraineté du peuple	Principe d'égalité
Principe de rationalité	Formation d'une raison commune	Principe d'élémentarité
Principe de laïcité	Principe de laïcité de l'Etat	Principe de laïcité scolaire
Principe d'humanité	Citoyenneté et humanité (unité de la République)	Principe d'universalité éclairée et humaniste

Ce tableau est susceptible de deux lectures :

Horizontalement, chaque grand principe philosophique hérité de la philosophie des Lumières, est accompagné de son application précise à la théorie de la République et de l'Instruction publique.

Verticalement, chaque colonne indique la cohérence interne de chaque domaine (ou "tableau philosophique" dans le vocabulaire condorcétien).

La République assure la perpétuation de l'Instruction publique et réciproquement : " Sous une constitution libre un peuple ignorant est esclave " précise *l'Eloge de Benjamin Franklin*, écrit en 1790, tandis que le *Rapport* de 1792 ajoute : " Il faut qu'en aimant les lois, on sache les juger. "

On comprend mieux l'intérêt de ce détour par Condorcet : son œuvre sur l'Ecole serait " historique " - au sens kantien -, car elle nous indiquerait les principes à défendre mais aussi les problèmes *a priori* à poser pour que l'Ecole républicaine reste elle-même.

NDLR : La seconde partie de cet article sera publiée dans notre prochain numéro (décembre 1995).

M. Coutel y développera "La lecture diagnostique de l'idée d'école aujourd'hui (et) quelques propositions constructives quant à l'avenir de l'école".

⁽¹⁾ *Conflit des facultés*, Vrin 1973, page 100.

⁽²⁾ Paris, Edilig.

⁽³⁾ En collaboration avec Catherine Kintzler, Paris, Garnier - Flammarion 1994.

⁽⁴⁾ Nous nous permettons de renvoyer à l'ouvrage de Catherine Kintzler, *Condorcet, l'Instruction publique et la naissance du citoyen*, Paris, Folio-Essais 1987 et à notre article "Pouvoir, raison commune et volonté générale chez Condorcet" in *Analyses et Réflexions sur le pouvoir*, Paris, Ellipses 1994.

⁽⁵⁾ *Edition Arago* tome X, pages 589 à 613.

⁽⁶⁾ *Op. cit.* page 596.

⁽⁷⁾ *Edition Arago* tome VIII, pages 655 à 659.

⁽⁸⁾ *Edition Arago* tome X, pages 69 à 76.

⁽⁹⁾ *Op. cit.* page 656.

⁽¹⁰⁾ Cette problématique est développée dans notre article "La République et l'Ecole, principes, problèmes, illusions", paru dans la *Revue Politique et Parlementaire*, numéro 962, en décembre 1992 et dans l'*Introduction générale de la réédition des Cinq Mémoires de Condorcet*, Paris, Garnier-Flammarion 1994 (en collaboration avec C. Kintzler).

Du 27 octobre au 26 novembre

Exposition Dominique De ROUX

(1935-1977)

écrivain, poète,
éditeur et homme d'action
à Charleville-Mézières

(au Musée-Bibliothèque
RIMBAUD,
quai Arthur Rimbaud)

Pour informations :
Pascal SIGODA
6, rue du Gymnase
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 24 59 33 80

Extrait d'*Exil* de D. De Roux :

De Gaulle à Pierre-Henri Simon qui, essayant de "meubler" la conversation lors de son déjeuner à l'Elysée, parle de la Belgique. Soudain, d'un ton tranchant le général : "La Belgique, c'est une construction de l'esprit" !

Au nord, il y a toujours du nouveau

Ce 22 août à Gand, c'est la fin de l'affaire *Exploration du Monde*. Le combat a bien sûr tourné à l'avantage des flamingants : il n'y aura plus de conférences en langue française. Pensez donc, la langue de la *Fransse perversiteit* dans la cité de Van Artevelde ! *Los van Frankrijk*, vous dis-je !

Après deux ans d'escarmouches (bris de vitres, menaces, voies de fait et autres amabilités), la direction de l'ADAC a reconnu ne plus pouvoir assurer la sécurité du personnel et des auditeurs et, en conséquence, a amené son pavillon. De plus, il semble bien que l'*Exploration du Monde* disparaîtra sous peu du paysage culturel anversoïse. *Alles voor Vlaanderen, Godferdom !* C'est ainsi que se préparent les ghettos.

Amis de France et de Wallonie, vous êtes nombreux à croire que tous les Flamands ne sont pas rabiques à ce point. Sans doute, est-ce vrai, mais une fois encore, c'est la minorité **active** qui a imposé son point de vue. Une minorité qui, d'ailleurs, s'étoffe de plus en plus !

Rappelez-vous en effet les déclarations du début de juillet. A ce moment, le nord de la Belgique prépare activement la célébration de sa fête nationale (le 11 juillet) et on pourra lire dans la presse que :

- *l'Overlegcentrum van Vlaamse Verenigingen* (Centre de concertation des mouvements flamands) veut l'indépendance de la Flandre, de toute la Flandre, c'est-à-dire en annexant Bruxelles où l'on autorisera toutefois l'usage du français, - même pour les conférences de l'*Exploration du Monde* ? Mieux encore, les Bruxellois, ces petits gâtés, jouiront de toutes sortes d'avantages économiques. Pourtant quelques jours auparavant, Lode De Witte, gouverneur de la province du *Vlaamse Brabant*, avait jeté un froid en s'attaquant aux facilités accordées jusqu'à présent aux francophones de la périphérie, ces demi-Flamands qui s'obstinent à parler la langue de Voltaire.

Le *Davidfonds*, émanation culturelle du CVP, veut aussi l'indépendance, complète, précise-t-il, au nom de ses dizaines de milliers de membres. De son côté, l'*Algemeen Nederlands Zangverbond* (association néerlandaise pour le chant) conseille au Parlement flamand de mettre en chantier une charte sociale pour la Flandre, prélude à une *Grondwet* (Constitution) purement flamande. Il entonne aussi le vieux refrain de l'amnistie et le renforcement de l'économie.

Enfin, Jos Chabert, ministre bruxellois de l'économie, du budget et des finances - et Flamand garanti pur sucre - lance un appel à ses compatriotes pour qu'ils investissent à Bruxelles, car il faut renforcer l'influence flamande dans "leur" capitale ! Voilà qui va réjouir ses collègues bruxellois, n'en doutons pas !



- Ten fais pas, Bobonne, c'est juste une poignée de politiciens et de journalistes coupés du peuple !
- C'est bien vrai ça, les Flamands sont des braves gens ! [air trop connu en Wallonie]

Le 27 août, la manifestation de la Tour de l'Yser a, selon la police, réuni 8.000 personnes. Si les participants étaient moins nombreux que l'an passé, c'est surtout parce que les nationalistes les plus pointus (*Vlaams Blok, Tak, Weredi, en zo voort*) avaient boudé la cérémonie traditionnelle pour se regrouper sur l'autre rive de l'Yser. Ils voulaient ainsi protester contre la mollesse des premiers ! Renforcé de néo-nazis de plusieurs pays européens, les "radicaux" ont réclamé avec vigueur l'indépendance de la Flandre. Les violences des éléments d'extrême droite ont provoqué la riposte de la gendarmerie.

Du côté des modérés, Lionel Vandenberghe, président du Comité du pèlerinage, a plaidé devant un parterre d'hommes politiques (Luc Van den Brande, Delcroix, Anciaux père et fils,

Eric Van Rompuy entre autres) pour le développement d'une Flandre tolérante ! Cette intention très louable semble toutefois être démentie par l'exigence de la limitation des facilités accordées aux francophones de la périphérie bruxelloise, facilités qui doivent d'ailleurs être supprimées dans un avenir rapproché.

Vandenberghe a également appelé à la révision du statut de Bruxelles où la parité entre les communautés doit être appliquée (c'est-à-dire que 85 % de francophones = 15 % de néerlandophones), sans oublier la scission de la sécurité sociale et de la fiscalité.

Enfin, on a noté l'inévitable reprise du thème de l'amnistie qui, a dit l'orateur, est engagée avec la révision du procès d'Irma Laplasse (condamnée pour avoir dénoncé des résistants - voir à ce propos en p. 9 la lettre de M. Ch. Michel).

Le citoyen déclassé monarchie belge et société

Petit par le format et grand par le contenu, cet ouvrage de José Fontaine⁽¹⁾, chrétien engagé, vient à son heure pour éclaircir le rôle joué par la monarchie belge depuis 1831 jusqu'à nos jours.

Pour éclaircir et pour démythifier surtout, posément et sans passion, la grave question du "citoyen (belge) déclassé" par une institution monarchique ressentie volontiers - d'une manière confuse hélas! - comme supérieure⁽²⁾ à la nation.

"Ce que nous voulons, dit l'auteur, c'est y voir clair : qu'est-ce en définitive que la monarchie belge ?" Question simple, mais réponse difficile parce que toute en nuances. Selon la Constitution, le roi n'a rien à dire. Il se contente de régner d'une façon paternelle. "C'est un brave homme" est la réponse fréquente et révélatrice d'une confusion entre la personne et l'institution. Cette opinion, communément admise, rassure d'ailleurs tous les démocrates pour lesquels les questions posées par l'existence de la monarchie sont tout à fait secondaires et relèvent d'un folklore inoffensif.

Pourtant, un roi qui a à sa disposition un important cabinet de spécialistes (juristes, économistes, etc.), est-il sans influence ? "L'influence, c'est le mot-clé" ! Est-elle mesurable ?

Evidemment non à l'aune de la Constitution, mais lorsque le roi Baudouin passe "Sept cents heures en tête à tête avec Wilfried Martens en une bonne dizaine d'années de "règne" de ce premier ministre CVP (= catholique flamand) à la tête des gouvernements belges de 1979 à 1991, on imagine bien que la conversation n'eut pas toujours pour sujet la pluie et le beau temps ni qu'elle se développait uniquement dans ses aspects purement protocolaires".

Bon exemple des interventions royales dans le domaine politique à méditer notamment par les "gens simples" ou (se croyant) "éclairés"; "les autonomistes wallons et les gens de gauche ont deux siècles de retard à rattraper".

En effet, l'imprégnation monarchique - ou faudrait-il dire "monarchienne" comme en 1790 à Paris ? - reste forte, particulièrement dans la Belgique francophone grâce notamment à la complicité de la presse écrite et parlée⁽³⁾ et à celle de l'Eglise catholique. Cette imprégnation est d'autant plus marquée, pour José Fontaine, qu'elle est "dotée d'un capital symbolique qu'elle n'a peut-être jamais possédé à un point aussi élevé" ! Cette influence sur les consciences wallonnes - et d'abord bruxelloises bien sûr ! - a de graves conséquences notamment parce qu'elle nous fait perdre, en privilégiant l'image belge, notre personnalité de peuple, parce qu'elle empêche le développement d'un sentiment authentiquement républicain, seul capable de remettre en cause les lois ou les institutions sans tabou aucun. La monarchie apparaît comme au-dessus du commun; elle est sacralisée donc non critiquable dans son essence même. C'est pourquoi beaucoup continuent à vivre mentalement dans un Ancien Régime et ne peuvent atteindre l'état plein et entier de citoyen.

Cette situation est-elle figée pour l'éternité ? Bien sûr que non puisqu'aucun Etat n'est immortel par définition et d'ailleurs l'Europe de l'Est nous le montre bien.

"La Belgique va mourir. Elle est déjà morte comme François Perin le disait en 1980". Déclaration de décès peut-être un peu prématurée, mais il faut bien constater que c'est le roi Baudouin lui-même, alors au faite de sa popularité, qui "fut bien obligé d'avaliser l'accélération du fédéralisme". En filigrane, même si la pesée flamande a été la plus forte dans le phénomène de dissociation, cela a "démontré aussi (que) les Wallons n'ont plus peur de l'autonomie et n'ont même plus peur de la sécession... L'Etat belge ne peut même plus compter, en ce qui concerne la Wallonie, sur la totale ignorance (en partie volontaire) de la France et des sympathies que les Wallons y trouveront normalement.

Après les hommes d'affaires, les intellectuels et les politiques français se rendent compte de l'existence d'un foyer de vie culturelle française à 200 kilomètres de Paris comme l'est la Wallonie. Celui-ci n'est pas séparable de Bruxelles et il n'est pas non plus séparable de l'intérêt politique français dans une Europe où l'Allemagne risque d'être hégémonique. Des contacts étroits entre la Wallonie, Bruxelles et la France, ce n'est pas seulement notre intérêt et celui de la France, c'est sans doute l'intérêt de l'Europe. L'apport de la Wallonie à la francophonie européenne ne doit pas se mesurer seulement de manière arithmétique (déjà, à ce point de vue, les choses ne sont pas négligeables). Cet apport doit se mesurer aussi en termes politiques. Et on voit bien là la force que représenteraient des entités politiques souveraines comme la Wallonie et Bruxelles dans le jeu, qui n'a pas cessé, de l'équilibre européen."

Pour l'auteur, "la monarchie - comprenons par là l'institution mais aussi toute la trame sociologique qu'elle a constitué depuis 160 ans - est la dernière chose qui tienne encore la Belgique et qui la "tienne" pour en faire un Etat dont les ressortissants ne soient pas de véritables citoyens".

Ouvrage à lire par tout citoyen qui veut se "reclasser", ouvrage entrepris pour "l'amour de la Cité humaine" ! Ajoutons qu'il se termine par une bibliographie sur la monarchie, initiative heureuse qui permettra d'en savoir plus long sur le sujet.

Jacques LIENARD.

⁽¹⁾ L'auteur est le rédacteur en chef du périodique *République*, 4 rue du Bois de l'Ecluse - 87830 Graty. L'ouvrage est édité par *Touzi*, 1995, in-8°, 198 p. Pour la France, éd. L'Harmattan, 7 rue de l'Ecole polytechnique - 75005 Paris.

⁽²⁾ C'est le sens premier de souverain (latin populaire : *superanus*) employé fréquemment avec une majuscule.

⁽³⁾ A propos de la presse, citons l'exemple suivant : lorsque, fraîchement intronisé, Albert II a fait sa "Joyeuse Entrée" à Liège, une télévision locale a couvert l'événement d'une manière particulièrement orientée. Dans les rues piétonnières du centre, les caméras ont systématiquement filmé à hauteur de la tête des enfants placés au premier rang. Impossible donc d'apprécier l'importance de la foule. Enfin, quand le roi, reçu à l'hôtel communal, voulut saluer depuis le perron, l'image s'arrêta net sur un gros plan du roi levant le bras. Aucune image de la place du Marché ne passa à l'écran sans doute parce que la place était vide aux deux tiers ! Mentez, montez (par omission), il en restera toujours quelque chose (ou peu de chose) !

Belgique : des symboles bien fragiles !

Grâce au professeur Anne Morelli et à ses collaborateurs, nous disposons enfin d'un ouvrage scientifique de grande valeur sur l'élaboration de mythes belges bien artificiels, voire mensongers ou dissimulant parfois des personnalités de qualité médiocre⁽¹⁾. Rien - ou presque - qui ne soit écrit sans qu'une source précise ne confirme le propos.

Nous a-t-on assez répété que beaucoup de Flamands ont trouvé la mort pendant la Grande Guerre, faute d'avoir compris des ordres donnés uniquement en français ? Le ministre (flamand) Delcroix l'avait à nouveau affirmé *mordicus* juste avant de "sombrier" au large d'une villa provençale. Faux, archifaux ! On ne trouve même pas de cas isolé.

Le drapeau belge dressé en premier sur les barricades de Bruxelles en 1830. Faux, ce fut le... drapeau français !

Albert 1^{er}, un Roi-Chevalier pur et sans reproche ? Peut-être, mais aussi partisan d'une paix de compromis à l'insu des Alliés, adversaire de la démocratie et d'opinion antisémite, doué en revanche d'une rare clairvoyance politique qui lui fit prendre de court les socialistes !

Pierre l'Ermite, le prédicateur de la première croisade ? Un irresponsable entraînant à une mort certaine des milliers de pauvres gens et, qui plus est, déserte l'expédition ! Ce sont de robustes chevaliers qui le ramèneront de force vers ses compagnons.

Godefroid de Bouillon ? Un criminel de guerre, même pas "belge", - et comment aurait-il pu l'être en ce lointain XI^e siècle ? -, d'une piété très faible et qui n'hésite pas à rançonner l'Eglise !

"De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves". Chaque latiniste en herbe a été prié de se l'enfoncer dans le crâne et ne n'en point douter un instant ! Beaucoup plus rarement achevait-on la citation de Jules César : "parce qu'ils sont loin de la province romaine (*Provincia*) et des raffinements de sa civilisation". Braves, soit mais plutôt rustaude ! Par ailleurs, ces "Belges" occupaient un territoire, d'une manière irrégulière, allant du Rhin... à la Seine. De plus, de la Belgique actuelle, seule une petite partie leur appartenait !

L'obligation où je suis de faire court m'empêche de développer tout ceci et

bien d'autres choses. Mais il est clair que nous disposons enfin d'un ouvrage de référence indispensable pour percer à jour les mensonges de l'"Histoire de Belgique" officielle.

Deux ombres au tableau toutefois ; la première à propos du chapitre sur Jules Destrée, qui est assez mal venu. S'il est bon de rappeler que Destrée fut un antisémite proclamé, des citations tronquées et des allusions personnelles d'un goût détestable rendent ces pages ambiguës. La seconde concerne l'article d'un "chercheur" - qui est à la recherche scientifique ce que les sardines sont à Neptune -, "chercheur" donc auteur de propos aberrants sur Frédéric Sourmoys, une des grandes figures de la laïcité. Quand ils ne quittent pas le navire, les rats aiment à s'attaquer aux figures de proue.

Janos MOLNAR.

⁽¹⁾ Collectif sous la direction d'Anne Morelli, *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Ed. Vie ouvrière asbl, 1995, 480 FB.

Le séparatisme, enfant d'une économie mondialisée ?

Une étude récente de deux chercheurs, Alberto Alesina et Enrico Spolaore, s'intéresse au problème posé par l'apparition de nouvelles nations (environ 20 depuis 5 ans) un peu partout dans le monde : "D'un côté, plusieurs pays se sont désintégrés (Yougoslavie, ex-URSS et Tchécoslovaquie) et d'autres tendent vers l'autonomie régionale ou même vers l'indépendance (Canada, Espagne et Italie par exemple). D'un autre côté, l'Allemagne est réunifiée et l'Union européenne tend vers l'intégration économique et, beaucoup moins, vers une certaine intégration politique... Ces changements sont si remarquables que quelques observateurs commencent à se demander si les Etats nationaux en Europe ne deviennent pas obsolètes, menacés (par en dessous) par les mouvements régionaux et (par le haut) par l'intégration économique supranationale !

Cette étude a retenu l'attention de Jean Stooover, qui, dans le journal *Le Soir* du 9 juin 1995, a interrogé E. Spolaore. Pour ce dernier, l'intégration économique n'a plus à être doublée par une intégration politique, car des pays de

petite taille peuvent maintenant accéder aux marchés extérieurs : "Ainsi en Italie, une sécession du Nord est désormais possible... Idem pour le Québec". A la question de savoir si "l'éclatement d'un pays de la taille de la Belgique pourrait être économiquement souhaitable", E. Spolaore répond d'abord que la solution fédérale lui semble être la meilleure réponse.

Cependant, si, demain, un gouvernement européen se chargeait de gérer une monnaie unique, les services publics (unifiés), la politique extérieure et la défense commune, alors "l'existence de deux régions indépendantes, la Wallonie et la Flandre en l'occurrence, ne serait pas impensable". Toutefois *au stade actuel* (ndlr : c'est nous qui soulignons), la séparation serait source de difficultés !

Mais, dit J. Stooover, si les forces centrifuges l'emportaient, y aurait-il intérêt pour la Wallonie à se rattacher à un grand pays comme la France ? Voici la réponse : "Il me semble que oui. Outre la question du coût des politiques autonomes qu'elle devrait, sinon, mettre seule en oeuvre, cela lui donnerait

- notamment - un pouvoir de négociation dans les problèmes internationaux qu'elle ne pourrait pas détenir si elle était isolée dans le concert mondial. De surcroît, la proximité linguistique et culturelle de la Wallonie avec la France devrait faciliter un tel rapprochement".

L'étude précitée est longue (46 pages), bourrée de formules mathématiques et ainsi peu compréhensible aux profanes - que nous sommes ! Nous ne pouvons donc que renvoyer les amateurs au texte original. Nous nous contenterons, pour notre part, de poser aux auteurs la question suivante : ont-ils pu intégrer dans leur démonstration les facteurs psychologiques ? Ou, en d'autres mots, ont-ils pu quantifier la volonté de nombreux Flamands de faire de la Flandre un pays indépendant ?

Daniel LANIER.

⁽¹⁾ *On the number and size of nations*, NBER, Inc., Working Paper n° 5050; A. Alesina (Harvard University, Cambridge, MA 02138) et E. Spolaore, ECARE/Université libre de Bruxelles, 39 av. F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles.

La Belgique, base du terrorisme ?

Dans une interview à *Ciné-Télé-Revue* (n° 34 - 24 août 1995), Philippe Legorjus, ex-commandant du G.I.G.N.⁽¹⁾ accuse la Belgique d'être "une base du terrorisme international", car "tout (y) est possible. Il n'y a pas d'Etat...!"

"En premier lieu, dit-il, la Belgique est un pays qui n'existe pas. C'est un vent coulis, un Etat en voie de décomposition. Comme la Hollande d'ailleurs. Dans quarante ans, ces pays seront nucléarisés, c'est-à-dire que certaines provinces seront intégrées à la France ou à l'Allemagne et n'existeront plus en tant que telles". A la question de savoir ce qui justifie un point de vue aussi catégorique, l'interviewé répond : "Le problème de la Belgique ou de la Hollande,

c'est qu'elles ne disposent d'aucune personnalité étatique. La Bretagne ou l'Alsace, en tant que régions européennes en ont bien plus que les deux pays que je viens de vous citer. Bref, ces pays sont incapables de prendre les décisions qui s'imposent".

Affirmations donc péremptoires et ... globalement lucides ! Malheureusement affaiblies par une vision peu aimable de l'ensemble du personnel politique français décrit comme "le plus couard, le plus faible" et un avis tout à fait injustifié sur la police belge totalement "corrompue". Enfin, M. Legorjus donne le conseil, - dont seuls les spécialistes du contre-terrorisme pourront apprécier la pertinence ! -, de

cogner sans pitié et préventivement sur tous les poseurs de bombes avérés ou potentiels.

En conclusion, nous laisserons à Philippe Legorjus la responsabilité pleine et entière de ses propos. Nous comprenons mal, par ailleurs, l'assimilation faite entre les Pays-Bas, dont les citoyens ont une longue histoire et une langue communes, et la Belgique, pays sans fondement historique authentique.

D.L.

⁽¹⁾ Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (française).



L'on sait que depuis des décennies déjà, le nationalisme flamand a réussi à s'imposer au sein même de l'Etat belge.

Pour preuve, encore aujourd'hui, l'on apprend que la Cour de cassation vient de décider que le Conseil de guerre ouvrira à nouveau le dossier d'Irma Laplasse, cette dénonciatrice dont toute la famille, originaire d'Oostduinkerke avait, "par idéalisme", opté pour la collaboration avec l'occupant nazi.

L'on se rappelle encore à ce sujet les enquêtes évoquées dans le film intitulé "Le chagrin des Belges" passé naguère sur nos petits écrans... L'on y voyait les huit tombes des Patriotes qui furent fusillés par les Allemands suite à cette dénonciation. L'on y entendait aussi certains membres de la famille de la collaboratrice déclarant sans vergogne au journaliste : "Si Hitler avait gagné la guerre, nous serions aujourd'hui considérés comme des héros", propos certes inquiétants qui reflètent assurément la triste mentalité de cette catégorie peu glorieuse de citoyens et qui s'affirme

"Attitude puérile, égoïsme, opportunisme" (*Gazet van Antwerpen*) ... "manque de sérieux, désertion" (*Het Volk*), la presse, flamande en particulier, n'est pas tendre à l'égard de Melchior Wathelet, ex-vice-premier ministre, et elle a raison !

Selon Jean Gol, lorsqu'un cadre supérieur quitte une entreprise à 46 ans pour une pension dorée, il y a lieu de s'inter-

On nous écrit...

Les opinions exprimées dans cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Non à l'amnistie !

malheureusement de plus en plus dans certains milieux nationalistes flamands !

Rappelons que, juste sort, Irma Laplasse avait été jugée et exécutée à la Libération pour expier son ignoble forfait. Cependant, depuis quelques années, elle est devenue en Flandre le symbole des partisans de l'amnistie qui crient à "l'erreur judiciaire" !

Désireux d'informer ses concitoyens andennais (dont certaines familles furent durement éprouvées durant l'occupation lors des deux dernières guerres mondiales), **M. Claude Eerde-kens**, Député-maire d'Andenne, invité à la tribune de "Humanisme et Raison" (Maison de la Laïcité), parlera, **le mercredi 18 octobre (18 h 30) à l'Hôtel de ville d'Andenne**, de ce problème épineux de l'amnistie.

L'on sait que le Député-Maire s'était courageusement opposé à l'octroi de subsides gouvernementaux destinés à couvrir les frais de la récente campagne

électorale en faveur des partis de "l'extrême droite".

L'on se demande d'ailleurs pour quelle raison (certainement pas celle d'une représentation libre et démocratique), nos politiciens avaient autorisé la présentation aux élections de listes de candidats défendant des "idéaux" mettant gravement en danger cette Démocratie qui nous est chère et prônant des principes condamnés, depuis Nuremberg, par les instances internationales. L'exemple de la montée fulgurante du Rexisme avant la guerre aurait pourtant dû servir de leçon à nos représentants... L'on s'était cependant juré "Plus jamais ça" ! Mais la peste brune est à nouveau à nos portes avec son cortège de violence, d'agressivité et d'intolérance à l'encontre des principes sacrés des Droits de l'Homme.

Plus que jamais, il appartient aux forces démocratiques de rester vigilantes contre "ce mal qui répand la terreur"...

Charles Michel (Andenne).

Le "déserteur"

roger sur la santé de l'entreprise.

Et il a raison. La Belgique est très malade si un de ses principaux défenseurs, ayant la confiance du Monarque, s'en va sur la pointe des pieds.

Les Flamands sont-ils contents d'être débarrassés d'un belgicain qui aurait pu freiner une nouvelle offensive nordiste ?

Que s'est-il passé ? Etats d'âme ?

Wathelet a compris qu'il ne serait jamais Premier Ministre. Il avait pourtant fait de louables efforts pour pratiquer la langue de Guido Gezelle. Il ne devait pas être trop mal vu des Flamands puisqu'il n'a jamais défendu les Francophones.

Il a été à nouveau déçu récemment de ne pas recevoir les Affaires Etrangères, portefeuille que les Flamands ne veulent plus céder même en récupérant la Justice.

Son attitude mérite encore deux commentaires.

Le premier en tant que Verviétois.

Il se moque de ses concitoyens qui l'ont nommé bourgmestre, fonction qu'il n'exercera que quelques jours, ce que je trouve indécent.

Il méprise les électeurs de son arrondissement qui en avaient fait le champion des voix de préférence. Les braves gens de son arrondissement votent très majoritairement pour le PSC et portaient Melchior aux nues sans même le connaître, - heureusement pour lui !

Car je connais Melchior Wathelet que j'ai "l'honneur" de tutoyer. Il méprise l'homme de la rue et même les universitaires moins diplômés que lui.

Le président du PSC de l'arrondissement de Verviers est consterné. Il n'a même

pas été consulté. Les Germanophones sont aujourd'hui en nombre excessif à occuper des mandats officiels.

Le second commentaire en tant qu'avocat ayant plaidé à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Ce n'est un secret pour personne dans nos Palais de Justice, Wathelet n'aime pas les avocats.

Il a prétendu hypocritement vouloir dépolitiser la magistrature, mais ses nominations ont été souvent contestables et toujours partisans.

Il a créé un concours d'accès à la magistrature. Ce concours ne l'a pas empêché de nommer qui il voulait.

Wathelet n'a jamais été ni avocat ni magistrat et il ne s'est pas présenté au concours.

Mais il se fait nommer par un gouvernement, dont il fait partie, à la plus haute fonction judiciaire européenne.

La Cour de Justice est une grande dame. Ses membres sont soit d'anciens très hauts magistrats dans leur pays d'origine, soit des professeurs d'université de réputation internationale.

Jusqu'à présent, aucun homme politique d'un pays membre n'y avait été parachuté.

M. Wathelet, je vous vois mal siéger aux côtés des Bosco, Koopmans, Pescatore, O'Higgins et autres.

Dans toute cette peu édifiante affaire, je ne vois qu'une seule bonne chose: un belge de moins dans le gouvernement fédéral.

Jean AYMARD.

XIII^e conférence des peuples de langue française

Liège a eu l'honneur d'accueillir la XIII^e Conférence des Peuples de Langue française qui s'est tenu sur le thème "citoyenneté et identités" du 13 au 15 juillet.

L'événement est important. En outre, les quelque deux cents délégués présents ont pu constater à quel point les Liégeois aiment la France. Les délégués sont arrivés pendant une "quinzaine française" et ont participé à la fête du 14 juillet organisée comme d'habitude avec éclat par le Comité des Fêtes et Amitiés Françaises.

Notre Maire, Jean-Maurice Dehousse, qui ne nous cache pas sa sympathie, a accueilli les délégués à l'hôtel de ville, puis notre Ministre-Président wallon, Robert Collignon, leur a offert un dîner de gala dans le cadre baroque de l'ancienne église Saint-André.

Dans un discours de clôture d'une remarquable concision, le Président Sylvain Simard, député québécois, a rappelé les problèmes des "minorités" francophones à travers le monde, du Val d'Aoste au Québec en passant par le Jura suisse, la Romandie, Bruxelles et la Wallonie. Il a, de plus, répété le soutien de la Conférence à tous ceux qui, hors Hexagone, luttent pour leurs droits politiques et linguistiques. Une vibrante **Marseillaise** résuma mieux encore le sentiment commun. Ajoutons que la Conférence nous a permis de nouer des contacts prometteurs. Que dire de l'enthousiasme des Québécois, lesquels ne sont sans doute pas loin d'atteindre le but de feu René Levesque. Nous le leur souhaitons de tout cœur. Ah ! Si seulement cette ferveur pouvait être communiquée au peuple wallon !

Nous avons pu redire à Sylvain Simard et

à d'autres que Wallonie-Région d'Europe n'avait pas le monopole de l'action wallonne - certaines remarques de M. José Happart à l'égard du Président de la République n'ont, semble-t-il, pas eu l'heur de plaire à M. Paul Blanc, Ambassadeur de France e.r.

Nous avons aussi pu redire que Wallonie-France était une expression résolument démocratique de la tendance rattachiste, ce dont Sylvain Simard semblait convaincu.

D'ailleurs, Wallonie-France est le seul mouvement faisant partie, grâce à José Happart, de la délégation wallonne au Comité permanent de la Conférence des Peuples de Langue française où elle est représentée par André Schreurs.

J.H.

Le 14 juillet à Liège

Comme chaque année, le 14 juillet a donné lieu à de nombreuses réjouissances. Peu de villes, même au sein de l'Hexagone, peuvent se targuer de pareilles fêtes. Ainsi, selon la presse liégeoise, plus de 20.000 personnes se sont déplacées pour voir tirer le magnifique feu d'artifice. Par comparaison, le 21 juillet est quasiment ignoré et, à vrai dire, n'est marqué que par des cérémonies officielles et des dépôts de gerbes.

Le 14 donc, en fin de matinée, M. Dominique Pin, le nouveau Consul général de France, a donné une réception au palais des congrès en présence de nombreuses personnalités politiques ou économiques. Parmi les centaines de personnes, nous avons aussi remarqué de nombreux membres de *Wallonie-France*.

Le soir, le banquet des Fêtes et Amitiés françaises a continué la tradition et parmi les convives, se trouvaient notamment le

ministre Jean-Pierre Grafé, Jean Gol, député européen et ancien ministre, José Happart, député européen et président de Wallonie-Région d'Europe et Jean-Maurice Dehousse, bourgmestre de Liège. Signalons aussi la présence des délégués à la 13^e Conférence des Peuples de Langue française venus du Québec comme Sylvain Simard, du Jura, du Val d'Aoste et de Bruxelles.

Ajoutons - pour la bonne bouche ? - que le repas fut fort médiocre tant en qualité qu'en quantité ! Peut-on espérer qu'en 1996, la gastronomie ne soit plus perdante ?

Enfin, plusieurs invités se sont étonnés, non seulement d'entendre interpréter une très royaliste *Brabançonne*, mais encore de voir, cette année, un drapeau belge (placé toutefois plus bas que les drapeaux français et wallon) !

Bah ! On a fait une petite place au folklore !

Laurent Leruth.

UN MOT A PROPOS DES ESSAIS NUCLEAIRES

Wallonie-France n'entend pas prendre parti dans la reprise des essais atomiques voulus par le gouvernement actuel de la France.

A ceux qui y verraient une dérobade dictée par une francophilie inconditionnelle, nous répondons que la question mérite un débat approfondi à mener sans passion. Or, nous devons bien constater que les réactions actuelles font surtout le jeu, partout dans le monde, des ennemis de la France. Ennemis ou peut-être vaudrait-il mieux dire concurrents économiques ? Comme le montre à suffisance le boycott manifestement entretenu en sous-main, par des rivaux commerciaux !

Sincères ou non, les opposants prennent ainsi en otage le peuple français tout entier, alors que, selon les résultats d'un sondage publié dans le journal *Le Monde* du 7 septembre, SOIXANTE pour cents des Français désapprouvent la décision de leur gouvernement.

Question aux "Belgiumois"

Depuis un certain temps, on peut voir apposé à l'arrière de quelques rares voitures un autocollant noir, jaune et rouge surchargé d'un seul mot : **BELGIUM**. Que peut bien signifier ce mot ? me demandait récemment un ami peu versé dans les langues étrangères.

Ou bien il s'agit du nom anglais et, dans ce cas, il désigne la Belgique actuelle, une et indivisible(?). Mais pourquoi alors mépriser les trois langues dites "nationales", ravalées sans doute au rang de patois ?

Ou bien c'est le sens ancien qu'il faut privilégier : **BELGIUM** ayant désigné, selon les auteurs, le pays des Bello-

vaques (notre Beauvaisis actuel) ou, plus largement, le territoire compris entre l'Oise et l'Escaut. Ce serait, dans ce cas, un synonyme de *provincia belgica*, subdivision de la Gaule créée par les Romains au 1^{er} siècle de notre ère !

Mais, si cette seconde acception est la bonne, tremblez, amis de France, car la reconquête de la Belgique gallo-romaine se profile à l'horizon. Rassurez-vous toutefois, les *Néo-Belgiumois-Belgicains*, - qui connaissent sans aucun doute le projet du président Roosevelt en 1943 -, vous laisseront Lutèce et ses tentations. En attendant..

Good luck, old Belgian chaps !

Commémoration du combat du Pont des Arches à Liège

Comme chaque année, l'AWAC (Association wallonne des Anciens Combattants) a organisé la commémoration de ce combat. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), l'armée française, aidée par de nombreux Liégeois, reprit la ville aux "Kayserlicks" - ainsi appelait-on les soldats au service de l'Autriche.

Ce fut ce jour-là que débutèrent vingt ans de réunion du pays de Liège à la France.

Monsieur Dominique Pin, Consul général de France, a honoré la cérémonie de sa présence. Plusieurs membres de *Wallonie-France* étaient présents et Monsieur Van Michel, Président de

l'AWAC, a tenu à remercier Monsieur André Schreurs et ses amis de leur participation.

Cette manifestation, commémorant aussi le départ définitif du tyranneau qu'était le dernier prince-évêque, a néanmoins "dérangé" certains éditorialistes belgicains; l'un d'eux allant même jusqu'à nous qualifier de ... "briseurs de rampes"(!)

Par cette cérémonie, nous avons voulu simplement rappeler la victoire du peuple liégeois qui, grâce au courage des soldats français, a pu, voilà 202 ans briser ses fers et entrer en République.

Laurent LERUTH.

Le fort de la Chartreuse

Pour les amateurs de la chose militaire, signalons le livre récent, de M. Jules Loxhay⁽¹⁾, *Le fort de la Chartreuse* (Liège, Pimm's Editions, 1995, 175 p., nomb. croquis techniques et autres illustr.). Ce fort, édifié de 1818 à 1823 sur une hauteur de Liège, faisait partie du "cordon sanitaire" dressé contre la France sur l'instigation de l'Angleterre.

Ajoutons de notre côté que la construction du fort de la Chartreuse entraîna la dépense de 2 millions 684.000 florins (soit 5 millions 663.325 francs-or). Quant à l'ensemble (21 places fortes d'Ostende à Liège sans compter Luxembourg), il coûta la bagatelle de 86 millions de francs par un subside britannique (en réalité, dédommagement octroyé aux Néerlandais pour la perte de certaines colonies "reprises" par les Anglais), presque 74 millions 500.000 venus des poches des bons et loyaux(?) sujets de Guillaume 1^{er}, roi des Pays-Bas

et 60 millions "offerts" par la France à titre de dommage de guerre.

Le 20 septembre 1830, une poignée de "rebelles" liégeois prit possession de la forteresse (occupée par une dizaine d'hommes) et ainsi s'empara, sans tirer un coup de feu, d'une quarantaine de canons de tous calibres et des munitions *ad hoc*.

Ironie de l'Histoire, quinze ans après Waterloo, les Liégeois firent d'abord flotter le drapeau français, vite remplacé - par prudence - par les couleurs liégeoises, rouge et jaune.

Enfin, rappelons que, pendant la guerre 1914-18, les Allemands ont fusillé à la Chartreuse 48 résistants dont 25 appartenaient au réseau d'espionnage français.

J. LIENARD.

⁽¹⁾ Adresse de l'auteur : 68, rue R. Demoitelle, B-4030 Liège.

La Boutique de Wallonie-France

On peut se procurer :

- de la documentation sur le Mouvement;
- d'anciens numéros de *Wallonie-France*
50 FB ou 10 FF
- des épinglettes
50 FB ou 10 FF
- des vignettes *Wallonie-France*
100 FB ou 20 FF
- des autocollants "La solution : la Wallonie avec la France"
10 FB ou 2 FF



en s'adressant à :

- M. Laurent LERUTH,
rue de Pitteurs 1,
4020 Liège
Tél. : **041/42.10.90**

Vient de paraître :

Histoire du Congrès wallon de 1945

par Philippe Raxhon,
docteur en histoire
chercheur FNRS
aux éditions Institut
Jules Destrée.

A l'intention de nos amis de France...

Nous remercions nos amis qui entendent soutenir l'action de *Wallonie-France* par l'envoi d'un chèque, mais ils doivent savoir que le montant des frais bancaires est si élevé qu'il ne nous reste que ... 20 % de la somme versée ! Il serait donc plus judicieux :

- soit d'envoyer un EUROCHEQUE (sur lequel les frais bancaires sont minimes)
- soit de verser sur le compte *Wallonie-France* de la BRED à Paris, code banque : 10107 code guichet : 00118 n° 212181978-10. Merci d'avance.

A la mémoire de notre ami Charles Landerloos

Quatre mois à peine après la disparition de notre vice-président Robert Moson, nous déplorons à présent la perte de l'un de nos membres les plus actifs, Charles Landerloos.

Né en 1927, Charles - comme tout le monde l'appelait - a été un militant wallon de la première heure et un ardent défenseur de la République française. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, il avait défendu avec énergie ses convictions wallonnes et s'était montré un adversaire farouche du retour du roi Léopold III.

Membre depuis de nombreuses années des comités des fédérations liégeoises de *Wallonie libre* et du *MWRF*, Charles Landerloos n'avait pas hésité une seconde à se ranger aux côtés du président André Schreurs et avait ainsi rejoint notre comité lors de l'assemblée générale du 26 juin 1993.

Doté d'un caractère entier, ses éclats de voix étaient bien connus, mais cha-

cun savait qu'il était surtout un homme de cœur, toujours disponible et prêt à rendre service.

Il nous a quittés ce 29 mai.

Wallonie-France a tenu à rendre un dernier hommage à notre ami par le dépôt d'une gerbe ornée d'un large ruban bleu-blanc-rouge. La délégation était formée de Gilbert Jamouille, Laurent Leruth, Raymond et Didier Salomon ainsi qu'André Zumkir.

Avec Charles Landerloos, c'est le Mouvement wallon, dans son ensemble, qui a perdu l'une de ses figures les plus pittoresques et l'une de ses chevilles ouvrières les plus dynamiques.

A sa fille Thérèse, également membre de notre mouvement, à son beau-fils et à ses petits-enfants, *Wallonie-France* tient à présenter ses plus sincères condoléances.

Laurent LERUTH.

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS AFFILIATIONS ABONNEMENTS FONDS DE COMBAT

Vous pouvez dès à présent renouveler votre cotisation incluant l'abonnement pour 1996.

Le montant, soit **500 FB** est à verser au compte bancaire n° **240-0786635-66** de *Wallonie-France*, à Ougrée.

Les amis de *Wallonie* qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant "Fonds de combat".

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de *Wallonie-France* auprès de la BRED à Paris (voir ci-dessous) : 100 FF.

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de *Wallonie* et de France.

R. SALOMON
Trésorier



Editeur resp. : Laurent LERUTH
1 rue de Pitteurs - B-4020 Liège

Direction : André SCHREURS
8 rue Naimette - B-4000 Liège

Rédaction : Jacques LIENARD
49 B avenue de Gerlache - B-4000 Liège

• • •

Correspondants :

Bruxelles : Claude GOFFIN - 58 clos de l'Oasis - B-1140 Bruxelles

Brabant wallon : Rodolphe LAMY - 151 rue du Blanc Ry - B-1342 Limelette

Hainaut : Jean VANDERCAM - 10 chaussée de Châtelet - B-6042 Lodelinsart

Luxembourg : Eric DUPONT - 16 rue du Château - B-6690 Vielsalm

Namur : Fernand DECHAMPS 12, rue d'Hublet - B-5660 Dailly

• • •

Abonnement : 500 FB ou 100 FF à verser au compte **240-0786635-66** de *Wallonie-France*, à 4102 Ougrée.
ou 100 FF à verser au compte *Wallonie-France* de la BRED, à Paris :
Code banque : **10107** / Code guichet : **00118** / N° **212181978-10**